

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W21-647590

(841hh)

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricole : 11694		Société : RAM	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif		<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	
Nom & Prénom : HACHIMI KHALID			
Date de naissance : 17/02/1970			
Adresse : 32 RUE SOUS QUARTIER CUBA CASABLANCA			
Tél. : 0672963256	Total des frais engagés : 4120,30 Dhs		

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin : Dr. BENNOUNA Mohamed Ophthalmologiste 12 Avenue Hassan II - Casablanca Tel: 05 22 22 87 96 au 05 22 48 13 58	
Date de consultation : 08/09/2021	Age : 44 ans
Nom et prénom du malade : Hachim I. Khalid	
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> M-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Amétropie	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : J. H. H.

Le : 15/09/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
-----------------	-------------------	-----------------------	---------------------------------	--

09/08/2021 Dr BENNOUNA MOHAMED TAZI
Optométriste Casablanca 0522481358

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DERB TAZI Tél: 0522 20 88 21	09/08/2021	220 30

INP 092021096

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
---	------	------------------------------	------------------------

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Dr SUMICO OPTIQUE 7-9 Passage du Général El Oued Casablanca - Tél/Fax: 0522 27 33 83	11/09/2021	1 matine + 2 vers				3600 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	26533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

O.D.F

PROTHESSES DENTAIRES

H

D

B

G

H

D

B

G

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

--

DATE DE L'EXECUTION

--

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Bennouna Mohamed

OPHTHALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris.

Maladies des Yeux

Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale

Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca le, 09 août 2021

Mr. HACHIMI Khalid

62.50

ALERCHEK: COLLYRE

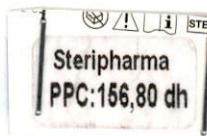


PPV: 63 / 500DH

1 goutte matin & soir et plus si démangeaisons

156.80

NEOVIS TOTAL



1 goutte 3 à 4 fois/j

Traitements pendant : 2 Mois , dans les deux yeux

220.30



*Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
Avenue Hassan II Casablanca
tel: 05 22 22 87 96 au 05 22 48 13 58*

47, Av. Hassan II, 1^{er} étage - Casablanca شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58 الهاتف :

TRAM : Station Place M^{ed} V
E-mail : bennouna.oph@gmail.com

Dr Bennouna Mohamed

OPHTALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca le, 09 août 2021

Mr. HACHIMI Khalid

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques, Antireflets multi-couches, Amincis, Filtre
anti-lumière bleue

VL : OD = -2.25 (-2.50 à 30°)

OG = -2.50 (-3.00 à 140°)

VP : ODG = Add : + 1.75

Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
12, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél: 05 22 22 87 96 au 05 22 48 13 58

Dr. BENNOUNA
Ophtalmologiste
12, Avenue Hassan II - Casablanca
Tél/Fax 05 22 22 87 96

شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء
Tél.: 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58
الهاتف :

TRAM : Station Place M^{ed} V
E-mail : bennouna.oph@gmail.com



سْمِيكَا نَظَارَة

TAGNAOUTI A.

OPTICIEN OPTOMETRISTE DIPLOME D'ETAT

7 - 9 Passage du Grand Socco (Sumica)

Tél. : 212 5 22 26.16.14

Tél/Fax : 212 5 22 27.33.83

CASABLANCA - MAROC

ICE : 001740389000080

Casablanca, le

11.09.2021

N°E: 095005997.

FACTURE 0030358

CE: 001740389000080

M^r HACHI MI

KHALID

Dr..... BENHOURA.....

Vision de loin		Vision de près	
OD : cyl	sph	OD : cyl	sph
OG : cyl	sph	OG : cyl	sph

Double Foyer Progressif			
OD : cyl	(-2.50 à 3.0) sph	-2.25	Add +1.75
OG : cyl	(-3.00 à 1.5) sph	-2.50	Add +1.75

Quantité :	Désignation	Prix
1	MONTURE optique	600 DH
2	VERRE à myopie bleu 1.6 Progressif ACTIVA Trois Anti-reflets Durisil → Néoprénium +35	3000 DH

Montant en lettre : mille trois cent DH	TOTAL	3600 DH
--	-------	---------

Cachet, signature

PATENTE N° 33105988

sumica optique
TAGNAOUTI A.
7-9 Passage du Grand Socco (Sumica)
Casablanca - Tél/Fax: 05 22 27 33 83